

## MSA ou CPAM, À VOUS DE CHOISIR... PAS VRAIMENT !

Afin de limiter les changements de régimes de protection sociale **en cas de changements réguliers de situations professionnelles**, les conditions d'affiliation automatique des salariés du régime général qui débutent une activité salariée agricole ont été modifiées pour réduire les mutations inutiles tout en garantissant la continuité de leurs droits.

\* **En CDD  $\geq$  à 6 mois ET  $\geq$  à 100h/ mois, ou CDI  $\geq$  à 100h/mois : Mutation automatique** de l'assuré à la MSA dans un délai de 2 mois avec un effet rétroactif. Il n'a pas à avancer de frais, les prestations sont versées par le régime général.

\* **Dans les autres cas, l'assuré reste au régime général** (pas de mutation automatique)

**Le changement d'organisme est effectué dans un délai maximum de 2 mois par le nouvel organisme compétent** pour la prise en charge des frais de santé. Cette prise en charge prend effet à compter du début de la nouvelle activité professionnelle du salarié.

## CPPNI ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ : LE SNEC-CFTC DÉFEND LES SALARIÉS

**NAO 2023 au GOFPA** : Le 18 juillet dernier les discussions en séance avaient permis de poser les bases d'un accord : **3 % d'augmentation de la valeur du point mensuel qui passerait donc de 4,9230 à 5,07 € et définition d'un minimum conventionnel à 102 % du SMIC.**

Mais le GOFPA a mis 2 mois et demi pour envoyer le texte écrit de l'accord (et encore le SNEC les a relancés). Maintenant c'est la CFDT qui demande deux mois de délai pour se prononcer... Pendant ce temps, rien ne change pour les salariés....

**Un groupe de travail a enfin été mis en place (les travaux commenceront début décembre) sur la qualité de vie et les conditions de travail. Ces problématiques sont, pour l'instant absentes de la Convention collective : c'est une des principales revendications du SNEC-CFTC pour envisager de la signer un jour cette CC. Nous serons force de proposition. Vous avez des idées ? des demandes ?** **Contactez-nous : [agricole@sneec-cftc.fr](mailto:agricole@sneec-cftc.fr)**

### CONTACT :



## FORMATION CAP'ÉVAL 2024

En tant qu'enseignant, vous êtes impliqué dans le processus d'évaluation menant à la délivrance de diplômes et de certifications du ministère de l'agriculture.

**Une nouvelle session, mise à jour, de la formation en ligne Cap'Eval est ouverte du 8 janvier au 16 février 2024. Inscription jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 !**

[Note de service DGER/DAT/2023-545 du 24/08/23](#)

## MINISTÈRE : QUE DE RETARDS !

**Avancement normal, avancement accéléré, participation à la mutuelle, prime d'attractivité, supplément familial, régularisation d'ancienneté... autant de difficultés rencontrées par les enseignants que nous remontons au SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, sans que rien ne bouge rapidement !**

Le 12 juillet 2023, des élus CCM du SNEC-CFTC ont fait le point pour porter de nombreux dossiers non régularisés depuis trop longtemps.

**Le SRH n'a pu proposer un engagement ferme sur un calendrier de régularisation effectif.**

À ce jour, quelques dossiers ont été réglés, à la marge. **Le SNEC-CFTC déplore ces manquements de l'État employeur, la mise en place du PACTE risquant, par ailleurs, de générer d'autres soucis .**

Les représentants du SNEC-CFTC continuent à agir pour la régularisation de vos dossiers et le respect de vos droits. **Contrôlez votre situation et faites-nous remonter les problèmes à : [agricole@sneec-cftc.fr](mailto:agricole@sneec-cftc.fr) .**